

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1172

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 943 de Mme Battistel

ARTICLE PREMIER

I. – Au sixième alinéa, substituer au mot :

« embryons »

les mots :

« enfants à naître »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à toutes les occurrences des mots « embryons » ou « embryon » dans le reste de l'article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de revenir sur un point essentiel de ce projet de loi. Si le thème qui cristallise l'attention de tous est la PMA, le sujet essentiel n'en reste pas moins les embryons et plus précisément la façon dont on les considère, la façon dont on les utilise. Cet amendement vient donc poser deux questions désormais taboues : qu'est-ce qu'un embryon ? Et peut-on en faire ce que l'on en veut ? Le projet de loi discuté ne peut faire l'économie de cette discussion. Car au-delà de l'idée de la famille que l'on peut se faire, une chose est certaine, la nature de l'embryon ne change pas. Et c'est sur cette conception de l'embryon que repose l'ensemble de l'architecture de ce texte.